

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE



Projet « **BELLIARD CENTRE BUS** » - Paris 18^{ème}

du mercredi 9 juin 2021 à 8h30 au vendredi 9 juillet 2021 à 17h00

Par arrêté municipal en date 6 mai 2021, Madame la Maire de Paris
ouvre une participation du public par voie électronique à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris.

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 075.118.20V0004 en date du 31 janvier 2020 déposé par Monsieur Quentin HERON de la SAS Linkcity Ile-de-France, sise 1 rue Eugène Freyssinet, BP Cédex, 78280 Guyancourt, portant sur la construction d'une dalle, d'un parc photovoltaïque et de 5 bâtiments de R+4 à R+9 à destination de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce, d'hébergement hôtelier et d'habitation.

Le projet a pour objet de développer, au-dessus de la zone de remisage des bus, un ensemble de logements (10 035 m² de surface de plancher), d'hébergement hôtelier (8 261 m²), de bureaux (4 613 m²), de commerces (336 m²) et de service public ou d'intérêt collectif (1 753 m²), soit 24 998 m² de surface de plancher créé portant le total sur la parcelle à 133 530 m².

Un parc photovoltaïque couvrant une partie des besoins électriques des bâtiments projetés est créé au-dessus des bus remisés.

Le projet comporte environ 1 919 m² de surface de plancher démolie répartie principalement entre le bâtiment J4, le rez-de-chaussée ouest du bâtiment E et le bâtiment B de la RATP.

Le projet de construction nécessite l'abattage de quelques arbres et arbustes qui seront compensés par l'aménagement d'espaces verts plantés, comportant un nombre d'arbres supérieur à ceux qu'abrite actuellement la parcelle.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

<http://belliard-centrebus.participationdupublic.net>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans le respect des contraintes sanitaires à la mairie du 18^{ème} arrondissement, 1 place Jules Joffrin, 75877 Paris Cédex 18 (horaires d'accès : <https://www.mairie18.paris.fr> - Tél. : 01.53.41.18.18) afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, dans le respect des contraintes sanitaires, pendant toute la durée de la procédure à la mairie du 18^{ème} arrondissement, 1 place Jules Joffrin, 75877 Paris Cédex 18 (horaires d'accès : <https://www.mairie18.paris.fr> - Tél. : 01.53.41.18.18).

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment :

- le dossier de permis de construire ;
- une étude d'impact au titre de l'évaluation environnementale ;
- l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe)
- et un mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ainsi qu'à l'adresse mail suivante : DU-belliard-centrebus@paris.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

La personne responsable du projet est Monsieur Quentin HERON de la SAS Linkcity Ile-de-France, sise 1 rue Eugène Freyssinet, BP Cédex, 78280 Guyancourt.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.